

# Le Droit du Peuple

QUOTIDIEN SOCIALISTE

ABONNEMENTS :				
	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	2.-	6.-	12.-	24.-
Etranger	3.50	10.-	20.-	49.-

Rédacteur en chef : LÉON NICOLE  
 RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 13, AVENUE DE BEAULIEU, LAUSANNE  
 Téléphone : Rédaction 23.815 - Chèque postal IL 1086 - Téléphone : Administration 23.802

**PUBLICITÉ ET ANNONCES :**  
 TARIF: La ligne corps 7 : Canton 30 ct. Récl. 75 ct.  
 Suisse 35 ct. Récl. 1 fr. - Etranger 45 ct. Récl. 1.25.  
 Rabais pour annonces répétées et contrats de lignes.

## Il faut en finir avec le système de l'anarchie !

Travailleurs !  
 La crise s'accroît de jour en jour. Onze mille chômeurs complets l'an dernier et **55,000 aujourd'hui !**

Personne ne peut annoncer une amélioration. C'est l'heure ou jamais de faire preuve de clairvoyance, de courage, d'action, de ferme volonté.

Les partis qui dominent ont perdu la foi en eux-mêmes. Ils ne songent plus qu'à replâtrer au mieux l'édifice branlant. Ils ne sont plus capables de construire. Ils vivent de l'inertie des masses et de leurs propres intrigues.

Cela explique le fait que les œuvres essentielles restent en suspens et qu'on recourt à des mesures de misère au milieu des jérémiades générales.

- Qu'a-t-on fait pour donner du travail ?
- Qu'a-t-on fait pour assurer des secours de crise suffisants ?
- Qu'a-t-on fait pour secourir les communes frappées par la crise ?
- Qu'a-t-on fait pour favoriser le commerce avec la Russie ?
- Qu'a-t-on fait pour faire participer la richesse ?
- Qu'a-t-on fait en ce sens dans le pays le plus riche de l'Europe ?
- Qu'a-t-on fait pour percevoir enfin un impôt sur les tantièmes ?
- Qu'attend-on pour lancer un sérieux impôt de crise ?

### RIEN!!!

Regarde, travailleur, tout autour de toi, et vois comment les banquiers et les spéculateurs dilapident la fortune du pays avec des requins de la finance, avec des aventuriers à la louche existence, tel Kreuger, vivante illustration de la corruption d'un régime avec les innombrables gouvernements balkaniques, avec les brasseurs d'affaires de l'Amérique du Sud, jetant ainsi les millions par centaines dans le gouffre impur de sombres manœuvres.

## Rien que dans les affaires Kreuger : 300 millions!!!

Et l'on ne trouverait pas d'argent par un impôt de crise pour organiser de vastes travaux de crise ?

Les banquiers préfèrent naturellement l'excitant de la spéculation.

Les banquiers condamnent tout naturellement les mesures frappant la fortune. Ils s'élèvent contre l'impôt de crise. Dans les partis bourgeois ce sont eux qui dictent la politique à suivre.

La presse suit leurs mots d'ordre.

C'est à eux que l'on doit le régime Musy !

Le programme de ce régime est simple :

- Baisse des salaires !
- Rapine sur les veuves et les vieillards !
- Diminution des tâches sociales !
- Maintien des dépenses militaires !

Paix de charge sur la fortune par un impôt de crise ou sur les tantièmes !

Peut-on concevoir quelque chose de plus étroit, de plus vide ?

N'est-ce point la trahison des intérêts vitaux de la classe des travailleurs ?

N'est-ce point aussi que l'on ouvre les voies au fascisme ?

C'est dans cette direction que nous mène la politique du régime réactionnaire dominée par les préoccupations de la haute finance. C'est là que nous conduit un de ses plus zélés serviteurs, Jean-Marie Musy !

Travailleurs !

Ce programme ne saurait être réalisé si vous vous y opposez avec vigueur.

Vous pouvez le faire échouer si vous le voulez, car vous pouvez si vous le voulez, être le pouvoir !

Levez-vous donc contre le « Système Musy », contre la réaction, contre la trahison de vos intérêts.

Entrez donc dans les rangs du Parti socialiste !

A la lutte avec vos camarades de travail.

Au combat contre un régime de désordre, fauteur de crises et de chômage.

## Debout pour la Suisse du travail par le socialisme !

Parti socialiste suisse.

## Pénibles constatations

Falot personnage d'opérette, Charles II de Roumanie a trop fait parler de ses aventures sentimentales. C'est là sa vie privée. Pour peu reluisante qu'elle soit, nous nous abstenons d'en faire état. Ce qu'il importe de souligner, ce sont les grandes sympathies de cette toute petite majesté pour Hitler et le mouvement nazi.

Depuis des années, la grande presse française encense la Roumanie — qualifiée de bastion latin des Balkans — le roi Carol, l'incomparable Titulesco, la loyauté personnifiée.

L'épargne française a été drainée au profit de ce pays ami ; à chaque emprunt, un politicien roumain a entonné un hymne au génie de la France. En 1919, la Bessarabie a été enlevée à la Russie, puissance neutre, pour être attribuée au noble Gouvernement de Bucarest.

La « Lumière » nous apporte quelques éclaircissements sur la loyauté de la politique roumaine, dirigée depuis des années par M. Titulesco.

Lorsqu'en mai dernier, M. Herriot arriva au quai d'Orsay, il apprit l'existence d'un traité secret entre la Roumanie et l'Italie.

Autrement dit, la Roumanie était liée à la fois par des traités secrets à la France et à l'Italie. Le machiavélisme de M. Titulesco est un modèle du genre.

Au nom de la Roumanie, petit pays avide d'emprunts, le grotesque Titulesco entend décider si la Russie sera ou ne sera pas une puissance occidentale.

Ceci prouve l'inanité de ces fameuses alliances, leur peu de sincérité et souligne une deuxième erreur.

Théoriquement, la personnalité de tous les Etats est égale ; MM. Titulesco, Politis, Bénès, le délégué de l'Uruguay ont à la S. d. N. le droit de pérorer deux heures durant sur des questions intéressant le sort de l'Europe. Pratiquement, seule l'entente des principales puissances : Allemagne, France, Italie, Angleterre, Russie, Etats-Unis, Japon, peut décider des affaires mondiales. Cette vérité, la machinerie ultra-compliquée de la S. d. N. l'oublie par trop souvent.

### PROTECTIONNISME

Lors de la chute du Cabinet travailliste anglais, ce furent des cris de joie dans les rangs des amis de l'ordre. Depuis, il a fallu déchanter ; la fameuse Gouvernement national, fort de sa majorité conservatrice, a élevé autour de la Grande-Bretagne une muraille de Chine. Sa devise fut : Plus de produits étrangers.

Sir Herbert Samuel, le très haut et noble lord Snowden, traître au Parti travailliste, ont dû démissionner. Il s'agit maintenant d'obliger le futur lord Macdonald et M. Runciman à s'en aller à leur tour, afin de permettre aux conservateurs de renforcer encore les tarifs douaniers.

Dans les accord d'Ottawa, les conservateurs anglais ont vu un régime protectionniste impérial et antiétranger. L'Argentine, qui im-

porte en Grande-Bretagne le 85 % de la viande congelée, verra prochainement le marché britannique fermé à ses produits.

Il en résultera un renchérissement de la viande, dont le peuple souffrira.

A Genève, le délégué du Gouvernement britannique collabore à la préparation de la grande conférence économique mondiale ! Triste comédie.

Ce protectionnisme s'étendant à tous les pays, n'est pas fait pour remédier à l'existence précaire des chômeurs, dont le nombre dépasse actuellement 30 millions.

Selon les chiffres fournis par le B. I. T., aux Etats-Unis, le pourcentage de chômeurs, d'après les statistiques syndicales, s'est encore élevé, en trois mois, de 31 à 34 %, alors qu'il était de 26 % en août 1931.

Il y a 28 % de chômeurs en Allemagne, 22,9 % en Grande-Bretagne, 21,5 % en Autriche, 40,5 % en Belgique, 32 % aux Pays-Bas, 30 % au Danemark.

Selon M. Léon Jouhaux, si l'on joint à la perte de revenu du travail, la perte correspondante et connexe de revenu des autres facteurs de la production et des échanges, on arrive pour le monde entier à une évaluation de 275 à 300 milliards de francs-or.

Trente millions d'êtres humains, condamnés à la misère avec leurs familles, la guerre commerciale, la préparation de la guerre, grevant les budgets d'un poids écrasant, sembleraient créer d'impérieux devoirs aux gouvernements.

La vie des peuples est menacée, mais la vie internationale poursuit très lentement son petit bonhomme de chemin. Le Sous-Comité économique de la Commission préparatoire de la conférence de Londres a abordé la discussion d'une note préparée par le Secrétariat de la S. d. N., résumant les travaux accomplis.

De son côté, le Sous-Comité financier a approuvé le texte définitif du résumé de ses travaux. La Commission préparatoire a tenu une séance plénière, à l'effet d'examiner s'il y a concordance entre les vues des deux sous-comités.

De cette conférence économique il ne sortira, à notre sens, pas grand-chose, sinon rien.

Les Etats-Unis se gardent de toucher au tarif ultra-protectionniste Hawley-Smoot.

En Angleterre, les droits de douane, qui atteignent pour certains produits 63 % ad valorem, seront sans doute augmentés. Sir Walter Layton, le grand économiste anglais, ne désire pas participer à la conférence économique mondiale, qui lui apparaît comme un défi au bon sens.

Les Gouvernements allemand et français, paraissent peu enclins à réduire leurs tarifs douaniers. Par esprit de réciprocité, les autres pays agiront de même.

La honteuse comédie continue. Messieurs les hommes d'Etat n'ont ni faim, ni soif, étant confortablement logés, bien chauffés, pourquoi se hâteraient-ils ? D. G. L.

## Appel au prolétariat !

## Le scandale de l'amnistie mussolinienne

Au milieu des « fêtes » pour le décennat de la Marche fasciste sur Rome, entre l'inauguration d'un urinoir, d'un bâtiment scolaire et d'une « autostrada » impériale, entre une parade militaire et un discours napoléonien, Mussolini avait annoncé une amnistie, « la plus large, disait sa presse, qui ait été décrétée depuis la fondation du royaume d'Italie ». Cette même presse ajoutait qu'il fallait voir dans l'amnistie une manifestation à la fois de la force du régime fasciste et de sa générosité.

L'amnistie vient d'être publiée et il résulte que la montagne a, encore une fois, accouché d'une souris.

Du décret ministériel se dégagent trois points :

- 1° L'amnistie vise tous les crimes et délits dont la peine maximum ne dépasse pas cinq ans de prison. Or tous les crimes et délits politiques comportent des peines qui dépassent les cinq ans. Ils ne sont donc pas amnistiés.
- 2° Les condamnés à des peines de prison de plus de cinq ans et de plus de dix ans bénéficient respectivement d'une réduction de peine de trois ou de cinq ans. Les « politiques » ne sont pas exclus de cette mesure, mais elle est dérisoire si on songe qu'ils sont condamnés à quinze, vingt et trente années de réclusion.
- 3° Sont exclus de l'amnistie les déportés aux îles, les récidivistes (très nombreux parmi les socialistes, les communistes et les anarchistes) et les contumax (c'est-à-dire les proscrits).

Ni les chefs du mouvement républicain et socialiste « Giustizia e Libertà », ni les chefs communistes, ni les intellectuels, ne sortiront de prison. D'après les chiffres du Ministère fasciste de l'intérieur, que nous n'acceptons qu'avec la plus expresse réserve, 423 condamnés politiques sur à peu près 3000 seront libérés.

C'est, à proprement parler, un scandale. Contre ce scandale, le prolétariat se doit d'élever une véhémence protestation.

Il doit exiger avec nous : l'amnistie totale et inconditionnée, l'abolition des lois d'exception et de l'infâme Tribunal spécial des chemises noires, le droit d'opposition et la liberté de presse. Il doit, par une agitation inlassable, libérer les antifascistes, sur qui s'appesantit la répression fasciste.

Il doit démasquer cette comédie sinistre d'une amnistie annoncée comme la plus large et complète du monde et qui ne libérera pas 50 % des prisonniers politiques qui sont dans les geôles mussoliniennes.

Hardi les prolétaires ! Il y a des victimes à sauver. Il y a une cause juste dont il faut assurer le triomphe.

Pietro NENNI.

## Vers une nouvelle étape du mouvement ouvrier chinois.

Devant la recrudescence brutale de l'exploitation par les impérialistes et devant la stimulation profonde produite par le développement rapide du mouvement, le mouvement ouvrier chinois a évolué vers une nouvelle étape. Les luttes ouvrières se développent et s'étendent.

Pendant ces deux derniers mois, des grèves éclatèrent dans tout le pays, principalement dans le centre industriel de Shanghai, où elles se déclarent chaque jour et dans chaque industrie.

Les grèves s'étendent rapidement d'une fabrique à toute la corporation de la ville.

De plus, les grèves qui ont pour but une augmentation de salaires, sont plus nombreuses que celles qui éclatent à la suite d'une réduction de salaires.

## En trois ans, aux Etats-Unis, le fonds des salaires a diminué de 25 milliards de dollars.

On communique de Washington que, selon les évaluations de la Fédération réformatrice du travail, le montant total des salaires des ouvriers américains montre, depuis 1929, une diminution de 25 milliards 20 millions de dollars.

Voilà la situation au pays du dollar-roi ! Quinze millions de chômeurs y meurent de faim et la crise s'accroît !

Quel bilan de décomposition en face de l'U. R. S. S., où il n'y a pas de crise, ni de chômage, où le fonds des salaires a augmenté depuis 1928 de 211 % et qui a célébré de nouvelles victoires aux fêtes du 15<sup>me</sup> anniversaire de la Révolution d'octobre !

## L'U. R. S. S. en construction

Les ouvriers et ingénieurs de l'Usine métallurgique de Kousnetzky déclarent dans leur rapport au gouvernement, à l'occasion du 15<sup>me</sup> anniversaire de la Révolution d'octobre :

Le bassin oriental de houille métallurgique n'est plus une idée, mais est devenu un fait réel. Au cours de cette année de construction à Kousnetzky, sont mis en exploitation plusieurs puissants agrégats. Depuis le mois de janvier sont mises en exploitation des centrales électriques, des fourneaux à coke, deux hauts fourneaux, deux fours Martin, un atelier de laminage. Un blooming, le plus grand du monde, fonctionne ; l'atelier de rails se termine.

Au cours des derniers mois de l'année courante, la station électrique de Kousnetzky fournit 28 mille tonnes de coke ; les hauts fourneaux, 175 mille tonnes de fonte ; les fours Martin, 8500 tonnes d'acier.

Récemment mises en exploitation, les mines des Usines de Kousnetzky fournissent 32 mille tonnes de minerai. Le rapport dit que sur une place complètement nue, en moins de trois années, a surgi un puissant centre de production.

### PENSEE

William Temple a comparé la vérité au liège, qui surnage toujours, quelque effort que l'on fasse pour l'immerger.

## NOUVELLES DIVERSES

### APRÈS LA GRÈVE DE BERLIN

Les ouvriers municipaux occupent l'Hôtel de Ville de Varsovie.

Une vive agitation règne parmi les fonctionnaires municipaux de la ville de Varsovie.

Ceux-ci n'ont pas vu leurs traitements payés depuis plusieurs mois et la municipalité leur doit une somme d'environ 16 millions de francs.

Les travailleurs municipaux ont occupé toute une nuit les bureaux de l'Hôtel de Ville, en signe de protestation. Ils ont décidé de recommencer dans huit jours, et s'ils ne sont toujours pas payés, de passer à la grève.

### Les marins australiens protestent.

On apprend de Melbourne (Australie) que deux cents hommes de la marine royale australienne ont, dans la soirée du 8 novembre, quitté leurs bords pour tenir à terre un meeting de protestation contre la réduction de solde.

Ils ont constitué un comité de défense de leurs droits. Comme ils partent en manœuvres à Jervis-Bay, ils ont annoncé que leur comité tiendrait, dès son arrivée vendredi, à cet endroit, un nouveau meeting.

Les porte-parole des hommes ont déclaré aux officiers que trois mille matelots étaient prêts à agir si l'on ne faisait pas droit à leurs revendications.

# Après le massacre, les infamies

Les responsables essayent de se disculper en dénaturant les faits

## La presse bourgeoise au service du mensonge

Non contents d'avoir massacré mercredi de paisibles curieux et quelques manifestants, non contents d'essayer de rejeter sur notre parti toute la responsabilité du crime, les fauteurs de la fusillade tiennent à se disculper.

Il fallait s'attendre à cette manœuvre, et notre journal l'a prédite dès la première heure. Heureusement, la manœuvre a été exécutée, si l'on ose ainsi écrire, « en ordre dispersé », et la presse bourgeoise a imprimé des aveux précieux qui, aux côtés des témoignages que nous possédons, placent sous son vrai jour le drame du 9 novembre.

### UNE RESPONSABILITÉ ÉCRASANTE

Prenons celle du conseiller d'Etat Martin. Nous avons donné hier le texte de la réponse fournie par Martin au Grand Conseil, au moment où se discutait l'affaire des mitrailleuses placées sur les camions à gadoues.

Martin disait :

**IL EST PARFAITEMENT CERTAIN QUE LES ORDRES, EN CAS DE MANIFESTATION, PARTENT DU RESPONSABLE, SAVOIR LE CHEF DU DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE.**

Martin rappelait aussi que la direction des forces militaires mises à la disposition du canton appartient à ce même chef.

Or, hier soir, la « Tribune de Genève » avait le front d'imprimer :

« M. Frédéric Martin n'est pour rien dans les ordres qui ont été donnés à la troupe, laquelle dépendait uniquement de ses chefs. »

Il s'agirait donc de s'entendre. Ou Martin a blagué au Grand Conseil, comme naguère blaguait Moriaud, ou la troupe a pris sur elle de tirer et a échappé, pendant le moment tragique, au contrôle de Martin et de ses sous-ordres.

L'écrasante responsabilité du massacre repose donc sur Martin, ou sur les officiers. Quels officiers ? Nous l'expliquerons plus bas.

### LA PROVOCATION SANGLANTE

A notre sens, le fait le plus grave n'est pas dans la fusillade elle-même.

Le fait le plus grave, le voici :

Au moment où les manifestants, toujours pacifiques, attendaient en sifflant et en chantant que prit fin la sinistre comédie organisée par l'Union nationale, au moment où l'on prenait davantage à la « rigolade » qu'au tragique la cadavre des fascistes, une compagnie, quasi dispersée, en un ordre plus que singulier — les hommes étaient en file — pénétra dans la foule.

Voilà la véritable clé de la provocation.

Envoyer des jeunes soldats au cœur même de la manifestation, c'était détourner sur eux l'attention des manifestants qui, jusqu'ici, ne se portaient que sur les gendarmes dont — il faut le crier bien haut — aucun barrage ne fut jamais forcé.

Qu'attendait-on en envoyant les recrues au boulevard du Pont-d'Arve ? Qu'espérait-on en jetant ces jeunes gens armés dans la cohue des manifestants ? Ou voulait-on en venir ? Cela, il faudra bien qu'on nous le dise !

### POURQUOI ?

Oui, pourquoi cette 1re compagnie allait-elle où nous la trouvons en ce moment ?

Pour rétablir l'ordre ? La singulière méthode, que de s'enfoncer en désordre dans une masse compacte de citoyens qui manifestent ! Voulaient-on disperser 5000 manifestants avec 150 hommes ? Et quelle raison, à ce moment, y avait-il de les disperser ? Aucune.

La situation n'avait jamais été difficile pour la police. Quel gendarme, quel agent, quel officier, oserait soutenir le contraire ?

Tous ceux qui se trouvaient aux bons endroits sont unanimes sur ce point. Au moment même de la fusillade, la police genevoise gardait tout le contrôle de l'affaire.

Quelle étrange et soudaine sollicitude pour cette police en pleine force que de lui envoyer, en renfort, 150 hommes seulement dans une foule formidable.

Ce qui devait arriver est arrivé.

Pénétrant en désordre dans la masse, les soldats furent immédiatement pris à partie par les manifestants. De leur côté, les gradés, des caporaux aux lieutenants, ne ménagèrent pas ceux qu'ils pouvaient bousculer. La réaction devait se produire. Véritablement excités, cette fois, par la présence de l'armée, les manifestants répondirent à la provocation. Ils désarmèrent tous les soldats qu'ils purent désarmer, brisèrent quelques fusils, défoncèrent quelques casques. Les hommes désarmés involontairement ou volontairement de leur part étaient aussitôt abandonnés par la foule, qui ne les considérait plus que comme des camarades.

C'est à cette réaction que devaient s'attendre ceux dont l'ordre venait de jeter la 1re compagnie dans la bagarre.

**MAIS ILS L'AVAIENT TOUT DE MÊME ENVOYÉE.** Est-il provocation plus nettement caractérisée ? Est-il nécessaire d'établir plus clairement que l'on cherchait un prétexte à une quelconque répression ?

Quoiqu'il en soit, de par l'intervention, dans

les conditions que nous avons dites, de la 1re compagnie, le prétexte était trouvé.

De là à la fusillade meurtrière, il n'y avait qu'un pas, que l'on franchit d'un cœur léger.

Il fallait, en effet, que le Parti socialiste fût responsable d'une effusion de sang.

Comme il gardait la tête lucide, comme la manifestation refusait de dégénérer en émeute — et jamais elle ne fut, même aux pires moments, une émeute — le sang ne coulait pas, sauf dans la salle communale, où l'on assomma tranquillement nos camarades sans que l'on s'en souciât en haut lieu.

### LE FAIT

Et maintenant, examinons dans quelles conditions été commis ce que la grande majorité de la population considère comme un crime.

Quelques soldats désarmés, la foule se contenta de sa facile victoire. Elle cria : « A la caserne, à la caserne ! » et refoula vers le Palais des expositions la 1re compagnie en désordre. Des militants, de simples citoyens, arrêtaient toute violence inutile en criant : « Ils rentrent, ce sont des camarades, ne les malme nez pas ! »

Tout était virtuellement terminé de cette bagarre provoquée lorsque la 1re compagnie arriva sur la place du Palais des expositions, accompagnée d'environ 200 personnes, qui essayaient de mettre les hommes du côté des manifestants. A cet instant précis, l'affaire était finie. La foule se persuadait que la troupe rentrait en caserne, pour éviter toute provocation nouvelle.

Les soldats furent rassemblés sur le trottoir du palais par leur officier et la foule se retira alors de quelques pas, assurée que tout était liquidé. Ces quelques pas n'étaient pas franchis par les citoyens que l'on commanda le maniement d'armes ; les fusils se braquèrent. Un second commandement retentit derrière la 1re compagnie, qui s'écarta légèrement au centre. Un coup de clairon, puis l'abominable fusillade, à deux secondes à peine.

Voilà les événements exacts. Toute autre version est un abominable mensonge. Il ne se trouvait sur les lieux aucun des reporters qui, le lendemain, donnaient dans leurs journaux un récit fantaisiste des événements, récit évidemment dicté par la police elle-même.

### LES MENSONGES

Au moment où l'on tirait, le colonel Lederrey N'ETAIT PAS AVEC LA TROUPE. Le « Courrier de Genève » n'en imprime pas moins ceci :

« Le colonel Lederrey a déclaré à l'un de nos confrères que lorsqu'il vit ses sections débordées, les casques arrachés et les fusils piétinés, il n'eut pas un moment d'hésitation : laisser ces faits se poursuivre, c'était l'émeute toute la nuit, et dans tout Genève. Il donna donc l'ordre de tirer vers le sol, de façon à effrayer les manifestants et, dans la pire des hypothèses, à atteindre ceux du premier rang aux jambes. Mais les balles ricochèrent sur les pavés et l'asphalte : c'est ce qui explique les blessures au ventre, et même celles de la tête. »

La vérité est celle-ci : Le colonel, entendant les coups de feu, ne savait pas que ses hommes eux-mêmes tiraient.

Seuls le major et le lieutenant — ils l'ont déclaré à la « Tribune » — ont donné cet ordre.

On tira si peu au sol que Fürst, tué presque à bout portant, eut le crâne arraché par les balles. On ment donc à jet continu, et un mensonge contredit l'autre.

« Avec sommation », disait la Suisse. — « Sans sommation », ont affirmé le major et le lieutenant.

« Les officiers sont très affirmatifs sur le fait que la sommation a eu lieu », déclare aujourd'hui le colonel Lederrey, dans une interview de la « Tribune », qui est une montagne d'ignominies.

### LE COLONEL PARLE

Sentant bien toute la maleparée, et devant l'unanime indignation de la population, l'autorité militaire ne pouvait se taire. Elle parle aujourd'hui. Et dans des circonstances telles que ses paroles sont autant de contradictions.

On prétend aujourd'hui que, dans l'instant où la 3me compagnie, cantonnée à l'école du quai Charles-Page, quittait son local, des coups de feu partirent d'un toit sur la troupe. Peut-on rêver plus infâme mensonge ?

Un seul coup de feu fut-il parti d'un toit — et de quel toit, aux abords de l'école ? — n'aurait-on pas aussitôt, comme on l'a fait à propos de la fausse fusillade de Martin, envahi les maisons — quelles maisons ? — et cherché le coupable ?

Par contre, tous les curieux massés aux environs de la salle communale, côté Carouge, peuvent certifier que les autocars de la police ne manquaient pas, à tout instant, de pétarader, si bien que l'on crut souvent à un coup de feu. Est-ce un tel bruit que l'on a volontairement pris pour un coup de fusil ? Qui veut la fin veut les moyens. Mais, dans ce cas, le moyen est à la fois vil et lâche.

On aurait aussi, paraît-il, remarqué les singuliers agissements d'un automobiliste et d'un motocycliste qui se sont « littéralement jetés » avec leurs machines, sur les hommes de la 3me

compagnie, séparant les sections l'une de l'autre, comme par accident, mais « d'une manière qui a paru suspecte ».

On voit que, comme il s'agit d'établir une sorte de préméditation — préméditation qui, est-il nécessaire de l'écrire, n'a même jamais été conçue — l'autorité militaire se cherche les arguments les plus romanesques.

### LES ARMES

« Les armes sont chargées sur ordre. Elles ne l'étaient pas l'autre soir avant le tir, si bien que les manifestants qui se sont emparés des fusils de soldats qu'ils avaient désarmés, n'ont pu en faire eux-même usage. »

Voilà ce que dit le colonel Lederrey.

Il insinue donc que les manifestants se sont emparés de fusils POUR S'EN SERVIR.

Vous tous, qui étiez sur les lieux, camarades, citoyens, et qui avez pris deux ou trois fusils pour les briser immédiatement, répondez !

Qu'avez-vous trouvé dans ces fusils ? Les chargeurs que vous avez emportés en souvenir contiennent-ils des balles ou non ?

Allez déposer ces balles et ces chargeurs sur le bureau du procureur général !

L'interview dit encore que les manifestants « agissaient par équipe de trois pour désarmer chaque soldat : le premier lançait du poivre dans les yeux ; le second relevait le casque par derrière de façon à en couvrir le visage ; le troisième assénait un coup de matraque sur la nuque. »

Vous avez de l'imagination, mon colonel !

Vous mettez cette imagination au service de ceux qui cherchent, aujourd'hui, à se tirer d'une sinistre aventure. Pour eux, établir une quelconque préméditation les sauve de tout châtiement.

Vous savez bien qu'il n'y a pas eu de préméditation, vous tous qui étiez sur place.

Le rapport est trop visiblement « fait », et les ficelles en sont trop grosses.

La presse bourgeoise, empressée à blanchir ses maîtres, le prend tel quel et effecte de le croire véridique.

Mais les honnêtes gens, dans la bourgeoisie même, ne s'y tromperont point. Ils savent, comme nous le savons, que tout doit être mis en œuvre pour le sauvetage des responsables et l'écrasement de notre parti. Cependant, ce n'est pas cette « interview » qui est de nature à rendre aux autorités la sympathie de ceux qui, depuis mercredi, ont appris à les juger à leur véritable valeur.

L'aveu des officiers subalternes avait tout de même une autre allure. « Nous avons fait tirer sans sommation. » Ceux-là, au moins, dans leur foncière honnêteté militaire, osaient prendre leurs responsabilités, toutes leurs responsabilités.

Nous nous attendions à un truquage des faits. Le truquage dépasse même nos prévisions les plus osées, puisqu'il est d'une telle énormité. Il provoque dans la population qui a assisté aux événements une indignation nouvelle et une colère tragique. Après avoir tué, on couvre de boue les victimes.

Le colonel affirme ceci :

Un soldat et un caporal déclarent, de la façon la plus formelle, qu'à ce moment-là (avant le feu) un civil a sorti un revolver de sa poche et a fait feu dans la direction de la troupe.

Cela n'est pas vrai !

Seulement il s'agit de se disculper.

Heureusement, la foule a vu ! Heureusement, elle n'a pas perdu la troupe des yeux !

Personne n'a tiré qu'elle !

Personne n'a tué qu'elle !

Mais là n'est pas la question. Dans leurs premières déclarations, le major Perret et le lieutenant Burnat, qui ont donné l'ordre de tirer, n'ont pas parlé — et pour cause — du coup de revolver. Tiré ou pas tiré, ce coup de revolver n'a donc joué aucun rôle dans la fusillade. L'ordre de feu a été lancé alors que les officiers ignoraient ce prétendu coup de revolver, que le colonel Lederrey découvre tout à loisir. Par conséquent, même si l'on avait tiré sur la troupe, ce n'est pas ce fait qui a entraîné la fusillade. La démonstration en est claire.

### LES HYDRANTS

« L'emploi des hydrants, qui nécessite une préparation, l'existence de bouches à eau sur place en suffisance et l'emploi de « courses », difficiles à déployer au milieu d'une foule hostile, ne pouvait pas être envisagé, de l'avis même des officiers de police. »

Ce sont les déclarations du colonel Lederrey. Or, dans la rue du Centre, les hydrants étaient bel et bien en place. Il était facile, derrière le barrage de gendarmerie, placé à l'entrée même de la rue, d'arroser le haut et le bas du tronçon du boulevard du Pont-d'Arve où se produisait la bousculade avec la troupe.

On joue sur les mots quand on prétend que l'on ne pouvait se servir des hydrants contre les manifestants. On n'a pas voulu s'en servir.

On voulait utiliser un autre moyen.

L'eau s'efface.

Le sang reste.

La terreur, après le massacre, devait régner dans la classe ouvrière.

On est allé à fin contraire.

La classe ouvrière n'est pas terrorisée. La population n'est pas abattue.

### CONCLUONS

Elle donne aujourd'hui une réponse aux paroles du colonel Lederrey.

Elle sait que le mensonge est déversé sur elle par toute la presse bourgeoise. Elle juge à leur misérable valeur les justifications que tentent les criminels.

Le crime n'a aucune excuse.

On a tué des hommes sans armes. On a tiré

sur des citoyens inoffensifs, et dans des conditions ignobles.

Cela seul importe à la classe ouvrière.

Elle n'aura pas de cesse avant que les coupables soient punis et subissent le châtiement qu'appelle leur tragique action.

C'est dans votre rôle, messieurs les bourgeois, de rejeter sur nous, sur le Parti socialiste et sur Nicole, la faute des événements de mercredi.

Mais c'est notre rôle à nous de continuer à vous accuser, preuves en mains, de la plus affreuse tragédie qui ait jamais déshonoré notre ville.

La conversation commence.

Nous la poursuivrons jusqu'à son ultime conclusion.

### UNE IGNOMINIE

## Nicole reste en prison

L'unanimité de nos militants et la classe ouvrière entière pensaient que la Chambre d'instruction siégeant hier à 11 h., libérerait notre camarade Nicole en jugeant sagement.

Il fallut déchanter et avant l'audience on avait déjà l'impression très nette que la mise en liberté serait refusée, tellement la pression de la réaction est grande au Palais de justice. Il fallait un « bouc émissaire » ; on l'a trouvé en la personne de notre camarade Nicole, qu'on accuse d'avoir voulu attenter à la sécurité de l'Etat.

Odieuse accusation qui fait ressortir mieux encore le système des responsables du massacre de Plainpalais.

Une foule énorme se pressait hier soir dans la salle d'audience ; il y avait tous les avocats réactionnaires qui se moquaient lâchement du chef du Parti socialiste, et bon nombre d'ouvriers écumés.

### LA VOIX DE LA RÉACTION

Le procureur général, M. Cornu, eut le premier la parole pour soutenir l'accusation (!!) et s'opposer — comme nous l'annoncions hier — à la requête déposée par Me Dicker.

Le procureur général reprit les faux rapports des agents de police pour dire que Nicole avait dit dans la rue : « Faites la révolution. » A cette stupidité, Nicole se leva : Je proteste avec véhémence !

Puis le procureur déclara que les enquêtes ne faisaient que commencer et qu'en l'état de la procédure, Nicole devait rester en cellule. Le procureur injuste s'écria alors : « Vous êtes un révolutionnaire, je vous retiens comme tel. »

### Une plaidoirie admirable

Me Dicker eut alors la parole : avec énergie, il déclara tout d'abord :

« Nous déclinons toute responsabilité sur la tragédie sanglante qui s'est déroulée mercredi. Il ne faut pas déplacer les responsabilités. Les coupables, nous les connaissons ; ce sont ceux qui ont donné l'ordre de tirer sur la foule désarmée. Si la justice n'est pas un vain mot, ces coupables seront punis comme ils le méritent. »

### LA TRAGÉDIE

Me Dicker n'a pas assez de mots pour contester, avec la vigueur qu'on lui connaît, la culpabilité criminelle dont le procureur général parle. S'adressant à ce dernier :

« Si Nicole avait commis un crime, pourquoi, vous, procureur général, n'avez-vous pas bougé et avez-vous laissé au président du Conseil d'Etat le soin de signer un mandat d'arrêt ? Quand un crime se commet, c'est toujours le procureur général qui fait arrêter le coupable. Pour l'instant, le procureur est à la remorque du Conseil d'Etat. »

Notre défenseur reprend point par point l'acte d'accusation.

Il y a tout d'abord les inculpations d'outrages et injures aux agents, Nicole les reconnaît. Comme les milliers de manifestants, il a protesté devant les brutalités policières. En ce qui concerne les injures aux magistrats, Nicole les conteste ; ses paroles ont du reste été interprétées par les agents à leur façon. Nicole a dit en réalité que le gouvernement soutenait une bourgeoisie pourrie. Puis il y a une inculpation particulièrement comique : « Empêchement d'une réunion. » Elle tombe à faux puisque la conférence Oltramare a eu lieu comme prévu.

Me Dicker met la question sur son véritable terrain : La réaction, accablée par les campagnes de notre journal, n'a qu'un désir : celui de voir Nicole en prison, incapable ainsi de continuer son travail de salubrité publique.

Comme les différents délits d'outrages obligeraient néanmoins la chambre à libérer Nicole sans caution, le procureur général a retenu alors l'inculpation criminelle, évidemment sans fondement.

Les dispositions de l'article 87 sont très larges. Elles disent : Il ne sera prononcé aucune peine dans le cas où l'un ou plusieurs des actes prévus auront été exécutés ou simplement tentés à l'aide d'une réunion armée ou non contre ceux qui ont fait partie de cette réunion :

a) s'ils se sont retirés au premier avertissement des autorités civiles ou militaires ;  
b) s'ils n'ont été saisis que hors des lieux de la réunion, sans opposer de résistance et sans armes.

Même si Nicole pouvait être un instant considéré comme frappé par l'article 87, ces dernières dispositions doivent le faire libérer. Il quitta le boulevard du pont d'Arve lorsque la troupe tira ; il fut arrêté chez lui, sans résistance et sans armes.

Suite en 3me page.

## QUESTIONS PRÉCISES

Me Dicker examine plus à fond la tragédie de mercredi soir, dont la bourgeoisie veut rendre Nicole responsable.

Est-ce Nicole qui a armé la troupe ?

Est-ce lui qui a donné l'ordre de tirer sur la foule ?

A-t-il donné l'ordre à cette foule d'opposer une résistance à la troupe ?

A-t-il préconisé l'emploi des armes par les manifestants ?

Non, non et non !

Les juges doivent baser leur décision d'après le CODE PENAL. Ce dernier oblige à la mise en liberté.

## LES COUPABLES

Ce ne sont pas les manifestants qui n'étaient pas armés et qui n'ont brisé aucune vitre, et qui n'ont pas frappé.

Cette manifestation se serait terminée sans qu'aucune goutte de sang ne soit versée, si la troupe n'avait pas tiré.

Me Dicker rappelle ensuite l'affaire des mitrailluses de février dernier. A ce moment déjà on avait préparé un véritable guet-apens. A la sortie d'une séance houleuse du Grand Conseil, Fréd. Martin s'adressa au député Dicker :

« D'HOMME A HOMME CROYEZ-VOUS POUR UNE MINUTE QUE JE SUIS CAPABLE DE LAISSER TIRER SUR UNE FOULE ANONYME ? »

Dicker : J'AI CRU A CE MOMENT QUE FRÉD. MARTIN AVAIT PARLÉ SINCÈREMENT. « JE ME SUIS TROMPÉ », conclut-il.

## LA RÉVOLUTION ?

Le procureur général a reproché à Nicole d'avoir parlé de révolution. Tout le monde en a parlé. Il rappelle les révolutions de 1848 et 1789.

Georges Favon a clamé la révolution ; dans tous les siècles on en a parlé. La bourgeoisie en fait usage abondamment.

Notre défenseur reprend la déposition de Nicole :

« Ce serait faire injure à ma carrière politique que de croire que j'ai voulu renverser le gouvernement à propos d'une conférence Oltamare. »

Faire la révolution pour un pantin que personne ne prend au sérieux ?

Nicole est plus intelligent que cela.

Dicker entreprend de démontrer qu'il serait enfantin de laisser croire qu'on peut déclencher la révolution dans un petit canton comme Genève.

Jamais Nicole n'a voulu porter atteinte à la sécurité de l'Etat.

Il faut maintenant apaiser les esprits. Le Conseil fédéral lui-même est loin d'approuver les mesures qui ont été prises à Genève par les autorités.

Ma Dicker fait ressortir ensuite la condition toute simple de Nicole qui ne peut disposer que d'une caution très modeste. Notre ami prie la Chambre d'instruction de rendre la mesure qui s'impose : la mise en liberté de Nicole.

## Des explications émouvantes

Notre camarade Nicole demande la parole, pour répondre au procureur général, précise-t-il.

Avec beaucoup de fermeté, notre camarade affirme qu'il connaît ses responsabilités.

« La classe ouvrière sait que j'assume toujours mes responsabilités, c'est pourquoi elle m'accorde sa confiance entière. »

Nicole s'écrie :

« Cette confiance m'est plus précieuse que celle des magistrats. »

Puis il continue avec force :

« Le procureur général protège le gouvernement et les autorités qui ont assumé des responsabilités que je ne voudrais pas avoir sur mes épaules. »

« Pourquoi a-t-on tiré sur la foule avec les mitrailluses avant de s'être rendu compte s'il y avait un danger véritable ! »

« Le procureur général m'a accusé d'avoir dit : Faites la révolution. C'est faux. »

« J'ai dit : La révolution est une nécessité. Il va sans dire que la révolution que je souhaite ne peut s'accomplir que dans une situation internationale déterminée. »

« C'est une infamie de soutenir que j'ai voulu fomenter la révolution à Genève. »

« Ce serait faire injure à ma carrière politique que de croire cela. »

« Toutes ces accusations, je les repousse avec indignation. »

« On me fait ces reproches pour trouver un coupable à la tuerie qui fit 12 morts et 50 blessés. On a peur de penser qu'après ma mise en liberté la population cherche ailleurs les coupables. »

« J'ai une famille, une femme et des enfants qui ont besoin de moi pour vivre. Mais, en plus de cela, je dois défendre une cause plus grande encore : celle du socialisme international pour laquelle je suis prêt à sacrifier ma vie. »

La minute est pathétique.

Nicole poursuit et, dans un élan, il s'écrie :

« J'affirme avec émotion que c'est une infamie de dire que j'ai essayé de menacer la sécurité de l'Etat et surtout d'avoir jeté des ouvriers désarmés dans la gueule des mitrailluses. »

„A cette pensée ma conscience se révolte”.

Des braves soulignent cette péroraison du chef de la classe ouvrière.

Le président, M. Ducret, énérvé, fait évaluer la salle.

Il ne faut pas longtemps aux juges pour estimer que l'accusation étant criminelle, la mise en liberté est refusée.

Nouvelle preuve de la volonté bien évidente de la réaction de sévir personnellement contre notre camarade injustement frappé par une accusation parfaitement stupide et qui ne se justifie en rien.

## Trollux le provocateur

## Des témoins

Dans notre premier numéro, relatant le massacre de Plainpalais, nous avons démasqué le journaliste Trollux, huitième conseiller d'Etat. Le soir même, dans son article, Trollux démentait, avec indignation, notre entrefilet.

Hier à la Chambre d'instruction, Nicole a démasqué publiquement ce journaliste en l'accusant d'être un agent provocateur.

Et hier soir, deux citoyens qui se trouvaient comme curieux à la manifestation, se sont présentés spontanément à nous, pour confirmer notre premier renseignement.

Ces deux citoyens que nous ne connaissions pas et dont nous gardons les noms précieusement, nous ont rapporté les paroles exactes que Trollux prononça peu avant la fusillade.

En brandissant le fusil cassé il cria aux chefs de la police :

— Maintenant j'ai le fusil-mitrailleuse ; on va le charger à balles et tirer dans le tas.

Ceci se passait devant le Casino-Théâtre. Trollux est définitivement démasqué ; il s'agit d'un agent provocateur sur lequel la classe ouvrière doit avoir l'œil.

## Les mesures de la réaction

## Cinq mille hommes mobilisés ou sur piquet

Le Conseil fédéral a décidé que le régiment d'infanterie de montagne 6, composé des bataillons du Bas-Valais, qui devait être licencié aujourd'hui samedi, restera, jusqu'à nouvel avis, en service, à la disposition du Département militaire fédéral.

Avec cette troupe, il y a, au minimum, cinq mille hommes mobilisés ou mis sur piquet, pour le soi-disant « maintien de l'ordre », qui est le désordre capitaliste.

La capitale fédérale pullule, depuis hier, d'officiers supérieurs. C'est probablement en rapport avec la fusillade de Genève. Ces messieurs ont eu une conférence au Département militaire. Il est facile de deviner de quoi ils ont parlé.

Le Parti socialiste et le Cartel bernois, d'entente avec la Fraction socialiste du Grand Conseil, ont adressé au Gouvernement de Berne une lettre de protestation contre les diverses mesures qui ont été prises en rapport avec les événements de Genève, mais sans que le moindre incident ne se soit produit à Berne. Les organisations ouvrières protestent surtout contre la mise sur piquet de troupes et contre l'interdiction des assemblées, démonstrations et cortège en plein air. Ces mesures du gouvernement auront une suite parlementaire au Grand Conseil.

## Le premier régiment de cavalerie mobilisé

Hier à midi trente, Radio-Sottens a annoncé la mise sur pied de l'état-major du régiment de cavalerie I, des escadrons de dragons 1, 3 et 4.

La mobilisation de ce régiment s'est effectuée hier à 16 h., à Morges.

Le régiment est commandé par le colonel de Charrière de Sévery et les trois escadrons par les capitaines Jaunin, Beauverd et Soutter. Les escadrons ont quitté Morges l'un après l'autre pour aller cantonner dans les environs de Lausanne, à Romanel et Cheseaux en particulier. Les dragons n'ont pas quitté leur cantonnement de toute la nuit.

Nos lecteurs savoureront les titres du colonel qui commande le régiment de cavalerie I : DE Charrière DE Sévery. Ce nom rappellera sans doute, à quelques-uns, le sombre et brutal moyen âge où, comme nous l'enseignent les manuels scolaires d'histoire, les nobles, qui portaient de nombreuses particules et de solides armures, quittaient leur château fort pour faire des razzias et rançonner la plèbe qui était volée et battue.

## La mobilisation à Genève

## Appel d'un bataillon valaisan.

Le Conseil d'Etat de Genève a décrété la mobilisation, pour ce matin à 9 heures, du régiment d'infanterie 3 et du bataillon de landwehr 193, qui avaient été mis de piquet.

Le régiment valaisan d'infanterie de montagne 6, en service depuis le 3 octobre, devait être démobilisé ce matin samedi. Cet ordre du Département militaire fédéral a été communiqué hier matin aux autorités militaires valaisannes, qui ont réservé des bâtiments publics pour les cantonnements de la troupe.

Les bataillons qui composent le régiment 6 sont arrivés de Martigny à Sion hier.

Le bataillon 88 a quitté Sion cette nuit à minuit 30, par train spécial à destination de Genève. Le bataillon 88 est sous les ordres du major Giroud.

## FRIBOURG

## Le ridicule est-il contagieux ?

Les événements de Plainpalais et les manifestations de Lausanne ont donné l'occasion aux Gouvernements vaudois et bernois d'ordonner des mesures de répression fiscaliste aussi grotesques qu'intolérables et de lever ou de mettre de piquet des troupes.

Le Gouvernement fribourgeois s'est empressé d'en faire autant.

Dans un communiqué officiel, il annonce qu'il a pris toutes les mesures nécessaires « en vue d'assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique ».

Il a mis de piquet le bataillon 14 et l'escadron 5.

Il rappelle au public son fameux arrêté du 2 juillet 1929 interdisant toutes manifestations dans la rue et sur les places publiques ainsi que la vente et la diffusion de tracts subversifs.

Cet arrêté fut l'œuvre de M. Perrier qui a quitté ses coreligionnaires, son parti et la société bourgeoise pour entrer au couvent.

M. Perrier qui n'a pas voulu donner satisfaction à la noblesse fribourgeoise en faisant nommer des « de Weck » ou « de Meyer » ou « de Diesbach » aux postes de commandant de gendarmerie et de préfet, a été victime de cette noblesse qui lui a joué un vilain tour et a réussi à rendre sa situation intenable. M. Perrier, dégoûté, est parti. Le drapeau rouge est resté.

Le gouvernement choisi bien mal le moment pour rappeler l'arrêté du 2 juillet 1929.

Suite en dernière page.

## LAUSANNE

## Les typographes et la fusillade de Genève

## RÉSOLUTION

La Section de Lausanne de la Fédération suisse des typographes, réunie en assemblée générale, le vendredi 11 novembre 1932, après examen de la situation créée par les événements tragiques qui se sont produits à Genève le 9 novembre, vote l'ordre du jour suivant à l'unanimité :

L'assemblée condamne l'intervention de l'école de recrues de Lausanne dans une manifestation qui n'en justifiait pas la nécessité ;

elle déplore la mort de onze citoyens et les blessures dont ont été atteints une foule d'autres. Elle adresse un souvenir ému aux victimes et sa sympathie à leurs familles ;

Les événements de Genève, ayant eu des répercussions à Lausanne, les typographes syndiqués protestent contre les brutalités de la police ;

ils protestent contre l'incarcération d'une quarantaine de citoyens, dont ils demandent la libération en vue d'apaisement ;

ils protestent contre la mise sur pied des troupes à Lausanne, qu'ils considèrent comme un piège à l'adresse de la classe ouvrière ;

Considérant l'arrestation du conseiller national Léon Nicole comme une injustice, ils demandent sa mise en liberté immédiate ;

Envisageant la gravité de la situation, l'assemblée exhorte les membres de la section à se tenir prêts à tout événement et à conserver leur calme et toute leur dignité.

## Tribunal de police

Audience du vendredi 11 novembre, à 9 h. 15.

M. B. Fonjallaz préside la cour. Il est assisté des juges Veillard et Heer. M. Bécholey tient le procès-verbal.

## Femme ou argent.

C'est une dame de l'aristocratie lausannoise, qui s'essayait, en premier lieu, hier matin, au banc des accusés. Elle n'avait d'ailleurs commis aucun crime ; elle était simplement prévenue de lésions corporelles par imprudence. Mme Valérie de Ch., puisqu'il faut l'appeler par son nom — circulant en auto le 30 juin dernier, vers 20 heures, à l'avenue Secrétan, entra en collision avec le motocycliste Charles St., représentant de commerce, en notre ville. Le jeune homme, projeté à terre, fut relevé avec une fracture de la mâchoire inférieure et plusieurs dents cassées. Une incapacité totale de travail d'un mois fut la conséquence de cet accident. L'enquête démontra que la cause de la collision provenait du fait que l'automobiliste s'était engagé sur l'avenue Secrétan sans s'assurer que la voie était libre. M. St. intenta donc une action à Mme de Ch., cela d'autant plus que l'assurance n'offrait qu'une indemnité de 1600 fr., alors que la victime réclame 2100 fr.

M. de Ch. se présente aux côtés de sa femme. Le président l'engage à régler l'affaire à l'amiable et à verser de sa poche les 500 francs qui séparent l'offre de la demande.

M. de Ch. fait la sourde oreille. Le président insiste : « Pour moi, dit-il, je ne laisserais jamais condamner ma femme quand il suffit d'un peu d'argent pour lui éviter un jugement ! »

L'ingénieur de Ch. est inexorable. Il déclare, au nom de ses principes, qu'il ne versera rien !

On passe donc au jugement : La prévenue est condamnée à 10 fr. d'amende et à payer, en outre, 50 fr. au plaignant pour ses frais d'intervention. Acte est donné à Charles St. de ses réserves civiles. Valérie de Ch. aura donc, dès ce jour, un casier judiciaire, alors qu'il eût été si facile de l'éviter. Oui, mais si l'argent est un bon domestique, il est un maître singulièrement tyrannique !

## Le gendarme trop zélé.

L'horloger ambulancier Robert C., Bernois, né en 1906, domicilié à Delémont, a été surpris, le 22 juin dernier au soir, en train d'offrir une montre à un journalier d'Epalinges, alors que le pauvre colporteur avait négligé de faire viser

sa patente par le préposé communal, en l'espèce le gendarme de la localité. Le dit gendarme signala l'artisan C. à la préfecture, qui le condamna à une amende de 200 fr.

Assisté de Me Gauthier, C. se présentait hier, après avoir recouru contre le prononcé préfectoral.

Du mépris des lois, ordonnances, règlements, circulaires, émanant de l'autorité fédérale, il semble résulter qu'un artisan a le droit de prendre, sans patente, des commandes d'objets qu'il fabriquera lui-même. Pour un horloger, la patente n'est donc nécessaire que s'il offre ses services pour les travaux de rhabillage. Robert C. échappe ainsi aux rigueurs de l'article 49 de la loi vaudoise sur la police du commerce.

L'amende du préfet est annulée, C. est libéré et l'Etat payera les frais occasionnés par l'exercice de zèle d'un gendarme mal renseigné !

\* \* \*

Le colporteur Ernest H., né en 1903, est condamné par défaut à un mois d'emprisonnement pour avoir pris livraison de 426 bouteilles de limonade qu'il ne paya jamais. La somme restée en souffrance est de 69 fr. 50.

\* \* \*

Marius V., vendeur de journaux et fleuriste — les deux professions vont parfois de pair — est accusé d'avoir distrait un phonographe d'une valeur de 50 fr., à l'occasion d'une saisie, qui eut lieu chez lui. Ce sera par défaut 10 fr. d'amende. H. R.

## AVANT-COUREURS

Réunion supprimée. Interdiction de sortie en tenue. Le Conseil des chefs.

## Chœur du conservatoire.

M. Hermann Lang vient d'être appelé à diriger le Chœur de dames du Conservatoire pendant l'hiver prochain.

## Conseil communal.

La 19<sup>me</sup> séance du Conseil communal se tiendra le mardi 15 novembre, à 20 h.

A l'ordre du jour : vingt-quatre objets.

## Toupet et impudence

Quand on a onze morts sur ce qui vous tient lieu de conscience et qu'on les a, bel et bien, par volonté et par haine ou par « pétoche », ou par calcul, on se tait, on se terre, on s'isole.

Ces messieurs les militaires galonnés, au contraire, remplissent les journaux de leurs déclarations. Ils se font interviewer, comme des grues internationales ou des banquiers en liberté provisoire.

Les journalistes les encensent. Ils sont à plat-ventre, vieille habitude de larbins se ruant à toutes les servitudes.

Chez nous, dans ce pays de Vaud où de semi-millions s'enorgueillissent de n'être point conduits par des ânes — oh non ! — le gouvernement s'est tellement affolé qu'on a grande pitié pour lui. La cavalerie cantonne au Comptoir, en Beaulieu, et notre préfet de police, national et solitaire, la canne sous le bras, le tricorne posé à la mode de Napoléon, se demande avec anxiété si la bourgeoisie en est à Waterloo.

Devant ce déploiement de forces militaires, commandées par téléphone ensuite de sommation de quelques établissements financiers, des hôtels de premier rang et des occultes comités de l'Association patriotique vaudoise, l'homme de la rue dit : « Tout de même, ils en ont tué onze ! »

Et c'est le mot qui demeure et qui frappe et qui stigmatise !

Quel spectacle nous offre, aujourd'hui, cette élite bourgeoise de la ville de Calvin ?

Ces chefs de parti qui ont jadis sollicité Nicole de prendre place au gouvernement, qui l'ont peloté, essayant de le faire dévier de sa ligne, aujourd'hui qu'ils le croient à terre, ils sonnent l'hallali.

Ces microbes de journalistes, qu'il fouetta si vaillamment, en leurs peaux de panthères, de serpents ou de biches grisonnes, les voilà, tous, magnifiquement courageux. Petites bêtes malfaisantes, petits esprits, consciences stérilisées, quelque écumes au coin des bouches mères. C'est là, l'élite ! C'est ça la tenue devant l'adversaire momentanément vaincu. Pauvres mistons de l'ivresse capitaliste, de l'ivresse que C'est ça, l'élite ! C'est ça la tenue devant l'adversaire.

Il fallait s'y attendre. La bourgeoisie a saisi l'occasion pour recommencer son battage réactionnaire. Elle pleure sur la loi Haerberlin défunte. Elle sollicite le législateur. Elle demande la protection de dispositions pénales nouvelles.

L'histoire n'est qu'un éternel recommencement. Chaque fois qu'un régime s'étant couvert de honte succombe sous la réprobation de la conscience humaine, soulevée par l'ampleur de ses crimes, de ses rapines et de ses exactions, alors les profiteurs et les soutiens de ce désordre demandent l'extension des codes et l'accroissement des forces de police. Ne pouvant se repentir, étant vidés, ils entendent fermer, et pour toujours, la voix qui clame leur iniquité.

M. Monnet Robert, directeur de la « Tribune de Lausanne », se fait, à la remorque d'autres plumeux sans consistance, le prospecteur de cette furia prétorienne.

Je reprendrai la question, et sérieusement, dans deux ou trois jours.

Ainsi, la formule essentielle se révèle toujours d'actualité : Les travailleurs ne doivent compter que sur eux-mêmes !

P. GOLAY.

# GRANDE SALLE DU SPLENDID (TIVOLI)

SAMEDI 12 novembre, à 15 heures de l'après-midi

## MANIFESTATION PUBLIQUE

organisée par le Parti Socialiste et l'Union Syndicale.

### HOMMAGE du peuple lausannois aux victimes de Genève.

Présidence: SCHAEFER. Prendront la parole: PAUL GOLAY, cons. nat.; Dr JEANNERET; ALB. VON DER AA.

CITOYENS, CAMARADES,

Le prolétariat lausannois est invité à cette manifestation que nous désirons imposante par le nombre des participants, par leur calme et par leur dignité. **TOUS AU SPLENDID!** Les Comités du P.O.S.L. et de l'U.S.

#### CANTON DE VAUD

##### VEVEY

#### A la population de Vevey

La classe ouvrière de Vevey, douloureusement impressionnée par les sanglants événements de Genève, tient à assurer aux victimes, à leurs familles et aux organisations ouvrières sa profonde sympathie et elle proteste contre l'incarcération du camarade Nicole.

Elle constate que ceux qui ont la responsabilité gouvernementale ont fait la preuve d'une faiblesse sans nom et qu'ils sont la cause du massacre en faisant appeler des recrues de cinq semaines pour le maintien de l'ordre;

Elle proteste contre les mesures coercitives prises par le Conseil d'Etat vaudois, lesquelles sont un défi à la démocratie et aux droits imprescriptibles des citoyens;

Elle convoque ses adhérents à une manifestation de deuil et d'orientation qui aura lieu le samedi 12 novembre 1932, à 16 h. 15, dans la

Salle de l'Ancien Casino, rue de la Poste. A cette occasion il est fait appel au camarade Pierre Aragno, secrétaire ouvrier.

Camarades! Manifestez avec calme et dignité dans l'intérêt même de la cause que nous avons à défendre.

Parti socialiste de Vevey.  
Union syndicale de Vevey.

##### Assemblée du parti.

Elle aura lieu mardi prochain, 15 novembre, à 20 h. 30, à la Salle du Café de l'Ancien Casino, rue de la Poste et non, comme précédemment, à l'Hôtel de Ville.

Tous les membres comprendront que nous comptons cette fois-ci sur la présence de chacun. L'ordre du jour est très important. Nous n'avons pas besoin, camarades, de vous donner de longues explications. Nous vous rendons également et surtout attentifs aux décisions que nous devons prendre en vue du prochain congrès cantonal du Parti socialiste vaudois.

Donc, que chacun fasse son devoir et vienne assister à notre assemblée mardi, 15 courant.

Le comité.

#### RENEUS

##### PARTI SOCIALISTE

Nous prions les camarades du parti de venir le plus nombreux possible à l'assemblée générale de la section, lundi 14 novembre, à 20 h. 30, à la Maison du Peuple.

Le comité.

#### Agglomération de Renens

(Chavannes, Renens, Crissier, Ecublens.)

La population ouvrière de notre ville a appris avec stupeur et colère l'épouvantable massacre d'innocents de Plainpalais et l'arrestation du camarade Léon Nicole.

Elle entend ne pas laisser passer cet acte ignominieux de violence gouvernementale sans élever, avec tous les gens de cœur de la Suisse entière, une immense et puissante protestation.

A l'effet de préparer une manifestation de deuil, de solidarité avec les victimes et les emprisonnés, les militants et membres des comités de toutes les organisations politiques, syndicales, sportives et récréatives de la place, sont convoqués à une assemblée dimanche matin, à 9 h. 30, à la Maison du Peuple.

Les comités des partis socialistes de Chavannes et de Renens avaient, avant les événements de Genève, prévu déjà — et pour d'autres raisons — une rencontre commune. Elle coïncidera avec l'assemblée de militants projetée.

Sont convoqués par devoir, les militants et membres des groupements suivants:

P. S. V. Renens et Chavannes. Les camarades de Prilly seront les bienvenus. F. O. B. B. Union locale du personnel fédéral. Gymnastique ouvrière. Amical Sport Amitié. Harmonie des cheminots. Orchestre Auroure. Loge Léon Tolstoï. Vélo-Club Solidarité.

Les comités du P. S. V. Renens et Chavannes.

**LE STIMULANT**  
Apéritif au vin et quinquina

#### La soirée de vendredi à Lausanne

##### LES AGENTS EN CASQUE ONT FORMÉ DES BARRAGES DANS LES RUES QUI CONDUISENT AU CERCLE OUVRIER

Toute la journée de vendredi fut calme jusqu'au soir, à 20 heures.

Le placardage des ordres de mise sur pied du régime de cavalerie I attira l'attention des passants et des groupes se formèrent devant les panneaux.

Malgré les bobards et les informations tendancieuses des journaux bourgeois et les appels au calme des autorités, l'effervescence n'a pas diminué dans la population et surtout dans la classe ouvrière.

Lorsqu'on s'aperçut, dans la soirée, que les rues avaient été sablées pour permettre aux dragons d'évoluer à leur aise, l'indignation fut grande parmi les travailleurs et même parmi les bourgeois (plus nombreux qu'on ne le pense) qui, sont persuadés que les mesures prises par les autorités ne se justifient d'aucune façon.

Le soir, vers 17 h. 30, les agents, munis de casques militaires, firent leur apparition. Ils formèrent des barrages aux rues Pichard, Haldimand, St-Laurent, Chaucrau, et à la place Saint-Laurent. Des pompiers étaient prêts à intervenir. Toute la soirée et toute la nuit, deux grands et luxueux autocars ont stationné, comme la nuit précédente, à la place St-François. Ils étaient prêts à transporter les renforts de gendarmes et d'agents cantonnés au poste de St-François.

Sur la Riponne, de très nombreux agents firent circuler la foule qui était dense et qui resta sur la place jusqu'après minuit. On n'a cependant signalé aucune bagarre. La population fut fort surprise de voir la police se servir de projecteurs puissants. Pourquoi a-t-on utilisé ces projecteurs? Était-ce pour aveugler et ainsi indisposer la foule qui stationnait paisiblement? Il semble que l'éclairage de la Riponne en temps ordinaire est suffisant même pour les agents qui devaient faire évacuer la place.

Quoi qu'il en soit, l'emploi de ces projecteurs n'a fait qu'augmenter l'indignation de la foule.

Les barrages de police laissaient passer les personnes qui habitaient dans les rues adjacentes à la place St-Laurent et les citoyens qui se rendaient au Cercle ouvrier où se tenaient plusieurs assemblées.

Une dizaine de drapeaux rouges ornés de crêpe avaient été fixés aux fenêtres du Cercle dont les salles étaient archicomblées.

Plusieurs syndicats tenaient des réunions depuis 18 heures.

#### Assemblée des présidents des syndicats

Lorsque toutes les assemblées des syndicats furent terminées, les présidents des syndicats se réunirent à 23 h. sous la présidence du camarade Schaeffer, président de l'Union syndicale de Lausanne qui avait pris l'initiative de cette importante séance. La discussion dura jusqu'à 1 h. Finalement, l'assemblée se prononça par une majorité de 150 voix contre la grève générale, plusieurs syndicats ayant déjà renoncé à faire la grève.

Cependant, les Syndicats du bois et bâtiment et les métallurgistes ont décidé de faire ce matin une grève de sympathie pour les victimes de la fusillade de Genève.

Donc, ce matin, seuls les syndiqués de la F. O. B. B. et de la F. O. M. H. sont en grève.

#### Une trentaine d'arrestations.

Une trentaine d'arrestations ont été opérées jeudi soir et quelques-unes hier soir. Les citoyens arrêtés sont mis à la disposition du juge informateur. A peu près tous sont détenus au Bois-Mermet. Parmi les personnes arrêtées se trouvent deux ouvriers typographes qui sortaient tranquillement du Café de la Glisse et voulaient rentrer chez eux.

#### Du feu à Corcelles-près-Payerne.

Un incendie s'est déclaré, l'autre matin, chez un employé de scierie, M. Jules Aebi, occupant une maison foraine, sise au Chêne, près de Corcelles (Payerne).

M. Aebi, qui rentrait chez lui pour prendre un repas, aperçut de la fumée sortant de la grange. Il donna l'alarme et l'on sortit en hâte le bétail. Grâce à la prompt intervention des voisins, le foyer fut rapidement étouffé, sans que les pompiers aient eu besoin d'intervenir.

#### Aux travailleurs de Lausanne

Merci aux travailleurs lausannois qui, spontanément et dans un magnifique élan d'unité ont manifesté leur réprobation contre la bourgeoisie capitaliste et ceux qui ont ordonné de tirer sur la foule innocente et désarmée, mercredi soir, à Genève.

L'enthousiasme de la jeunesse dans la rue est apparue au Parti socialiste comme l'expression vigoureuse d'une juste et profonde indignation.

Toutefois, il ne faut pas que des provocateurs ou des exaltés sans responsabilité puissent profiter de la légitime et trop compréhensible surexcitation des esprits pour faire dévier de son but l'impressionnante protestation des travailleurs lausannois.

Le perfectionnement technique de la force bourgeoise policière et militaire, montre clairement qu'il n'y a, actuellement, aucune possibilité d'obtenir des résultats tangibles et utiles par la force.

Le seul résultat du putsch que d'aucuns auraient voulu provoquer, c'est été de faire emprisonner davantage d'ouvriers et peut-être d'en faire tuer quelques-uns.

Les milliers de citoyens qui ont vu ce qui s'est passé dans notre ville et qui ont comparé les faits avec la mensongère relation qu'en ont donnée tous les journaux bourgeois, ont pu se convaincre que le « Droit du Peuple » est le seul journal qui dit la vérité sur ce qui intéresse la classe ouvrière.

La première action utile, en réponse aux provocations de la presse bourgeoise, est d'abandonner les journaux dits neutres qui sont encore si répandus parmi les ouvriers pour ne s'abonner qu'au « Droit du Peuple ».

Les masses sont indignées à juste titre de l'attitude de la police et de ses chefs. Mais ce n'est pas en attaquant les postes de police qu'on peut faire œuvre efficace. Par contre, en 1933, le peuple lausannois aura à élire son Conseil communal. A ce moment, si tous ceux qui ont crié contre la police manifestent en votant rouge, nous pourrions avoir enfin une majorité socialiste. Et alors la situation changera pour la population travailleuse.

Il importe que ceux qui sont révoltés contre le militarisme entrent dans les rangs du Parti ouvrier pour continuer l'action utile, qui n'est pas celle d'un jour seulement, mais de tous les jours.

Cet après midi à 15 h., grand meeting au Splendid (Tivoli). Tous les travailleurs s'y rendront par devoir.

Des camarades porteurs de formulaires d'admission au parti seront à disposition des citoyens qui ne manqueront pas d'être nombreux à faire un acte de foi socialiste, en adhérant au Parti socialiste.

L'indignation d'un jour, c'est bien. Le « chambard », c'est inutile. L'action durable et toujours plus intense, c'est la marche en avant, cette discipline et volonté, pour le succès définitif du socialisme.

P. O. S. L.

#### Comment la presse bourgeoise renseigne ses lecteurs

Les journaux bourgeois publient des comptes rendus mensongers sur l'assemblée de protestation du bâtiment qui s'est tenue jeudi après midi et sur les manifestations de mercredi et jeudi soir.

On comprend que les valets de la réaction soient obligés de justifier à tout prix les actes de leurs maîtres. Mais ils le font avec une telle mauvaise foi, avec un tel manque de scrupule que même des citoyens, qui sont tout que révolutionnaires, en éprouvent un profond dégoût.

La « Gazette » se distingue par les saletés qu'elle déverse sur le compte des travailleurs. Elle félicite à tort et à travers la police et la gendarmerie, qui furent huées et conspuées par des milliers et des milliers de citoyens.

La « Gazette », elle, a eu de la joie.

Le rédacteur en chef de la « Tribune » prétend qu'un de ses subordonnés assistait à la bagarre qui a eu lieu mercredi soir à la place Saint-François. Ce subordonné est arrivé comme grêle après vendanges sur les lieux. Il a demandé à un réactionnaire qui se trouvait là en ce moment ce qui s'y était passé et, sans chercher d'autres renseignements, il partit au bout de quelques minutes.

C'est ainsi que la « Tribune de Lausanne » cherche à être impartiale.

Le correspondant de Lausanne à la « Suisse » fait beaucoup mieux. Il annonce tranquillement que le camarade Tronchet a parlé à l'assem-

blée de la Maison du Peuple sous le nom de Grandchamp. Ce nom n'a pas été du tout prononcé jeudi après midi, à l'assemblée de protestation. On a annoncé Tronchet comme orateur et Tronchet a parlé dans son habit ordinaire.

Le correspondant de la « Suisse » a eu des visions.

Et c'est ainsi que la presse « neutre » trompe l'opinion publique et cherche à détourner la classe ouvrière de ses devoirs et à la duper.

Les travailleurs répondront aux mensonges de la presse bourgeoise en ne lui donnant plus leurs deux sous quotidiens en s'abonnant au « Droit du Peuple » et en adhérant au Parti socialiste.

#### A la population de Lausanne

La classe ouvrière de Lausanne, douloureusement impressionnée par les sanglants événements de Genève, tient à assurer aux victimes, à leurs familles et aux organisations ouvrières sa profonde sympathie et elle proteste contre l'incarcération du camarade Nicole.

Elle constate que ceux qui ont la responsabilité gouvernementale ont fait preuve d'une faiblesse sans nom et sont, à notre avis, la cause de la fusillade meurtrière de Genève, puisqu'ils ont fait appeler des recrues pour le maintien de l'ordre;

Elle proteste contre les mesures coercitives prises par le Conseil d'Etat vaudois, lesquelles sont un défi à la démocratie et aux droits imprescriptibles des citoyens;

Elle proteste contre la brutalité et le manque de sang-froid de la police sur la place de Lausanne; Elle demande la libération de tous les manifestants emprisonnés;

Elle convoque ses adhérents à une manifestation de deuil et de protestation qui aura lieu aujourd'hui samedi 12 novembre 1932, à 15 h., dans la

##### Grande salle du Splendid.

Camarades! Manifestez avec calme et dignité dans l'intérêt même de la cause que nous avons à défendre.

Union syndicale de Lausanne.

#### Chute malheureuse d'un employé postal.

Mercredi, un peu avant 10 heures, un employé postal occupé à décharger un fourgon de messageries, à la rue Neuve, glissa malencontreusement et tomba sur la chaussée. En tombant, il renversa une jeune fille. Le blessé fut transporté au poste de police de St-Laurent, où un médecin, mandé, constata des blessures au thorax et dans le dos.

#### Pharmacies Populaires

Service permanent, jour et nuit, dimanche compris, Grand-St-Jean, 3. Dès minuit pour cas urgent seulement.

## CONVOICATIONS

Groupe socialiste au Conseil communal. — Séance très importante, à 20 h. 30, au Cercle ouvrier.

P. S. V. Section Chavannes-Renens. — Nous rappelons aux membres des comités des Sections du parti de Chavannes et Renens l'importante séance commune de demain matin, dimanche 13 novembre, à 9 h. 30, à la Maison du Peuple.

Ordre du jour très chargé.

Par ordre: Le secrétaire.

P. S. V. Section de Renens. — Les membres de la Section du Parti socialiste de Renens sont convoqués en assemblée générale, lundi 14 novembre 1932, à la Maison du Peuple.

Ordre du jour: Procès-verbal. Correspondance. Communications du Comité directeur du Parti socialiste suisse. Congrès du Parti socialiste vaudois du 20 novembre, à Lausanne. La situation politique. Propositions individuelles.

P. S. V. Section de Ste-Coix. — Assemblée mensuelle le samedi 12 novembre, à 20 h.

Présence indispensable. L'ordre du jour est important

**SUZE**

stimule l'appétit et facilite la digestion.

**Achetez de la lumière...**



Vous n'achetez pas une lampe pour posséder une ampoule de verre remplie de gaz, mais bien pour produire de la lumière

Si donc vous voulez en avoir pour votre argent, procurez-vous des lampes de qualité PHILIPS

dont le coût à l'usage est le plus réduit possible.

**PREUVE :**

Muni d'un photomètre de précision nous offrons à tout consommateur d'au moins 150 lampes par an de lui fournir à son domicile et sans engagement pour lui, la preuve de ce que nous avançons

Qualité **PHILIPS** malgré tout meilleur marché  
JH3204A

Lecteurs, favorisez les commerçants qui font de la publicité dans le « Droit du Peuple ».

**On ne discute pas L...**

Si l'on désire un apéritif sain, stomachique, C'est le « DIABLERETS » qui s'impose.

30510D



Voyez nos accordéons! Nouveaux modèles.

**RAUBER**

LAUSANNE, 2, Benj.-Constant (Place du Faucon).  
MONTREUX, 21, av. des Alpes.

**MAISON DU PEUPLE**  
Lundi 14 novembre, à 20 h. 30

**Le Réalisme dans la Peinture Française**

Conférence avec projections de M. Raphaël LUGEON  
Entrée libre pour les membres de la Maison du Peuple (col-  
lecte à la sortie), non-membres, fr. 1.10. 18100

Si vous désirez

acheter,  
échanger,  
louer,  
faire réparer

une 20208  
**Machine à coudre**

adressez vous en toute con-  
fiance à la Maison

**Räber** 2, PRÉ-DU-MARCHÉ, 2  
LAUSANNE  
Téléphone : 28.777



**Café du Nègre - Blanc** Route du Tunnel 10

Vins du pays et étrangers de 1er choix  
Casse-croûte à toute heure, pour satisfaire tous les  
courants. 20143 Se recommande Benzo-Thalman.

**FABRIQUE DE CERCUEILS**

CERCUEILS Formalisés  
à tous prix Transports

Anciennement Hessemüller, Ganton, Chevallaz 20206  
**Pompes Funèbres Générales S. A.**  
Palud, 7 :: LAUSANNE :: Chaucrau, 3  
Téléphone 29.202 en cas d'absence: 29.204 ou 29.205.

**Bas Chaussettes Lingerie**

pour DAME/  
PRIX TRÈS AVANTAGEUX



**BALUX**

LAUSANNE

16126 37, rue de Bourg - 14, rue Haldimand

**BUREAU H. VIRET**

DÉPUTÉ  
Lausanne, rue Centrale 1  
TÉLÉPHONE 29.187

Défense des assurés civils et militaires  
Renseignements et conseils sur toutes  
affaires. Intervention. Rédaction de let-  
tres, plaintes, mémoires, etc. 20115

**Balle d'Epeautre**

POUR LITS D'ENFANTS

**H. UTZ - LEDERMANN**

Grains et Farines Téléphone  
11432 VINS 29.423  
Rue de l'Alc, 16  
Lausanne

**GRATIS**

et discrètement nous en-  
voyons notre livre intéres-  
sant, contenant des rensei-  
gnements précieux pour per-  
sonnes mariées et fiancées.  
Joindre 30 ct. pour frais.  
Casa Dara, 430, Rive, Ge-  
nève. 30360 D

**Fiancés**

A vendre chambre à coucher  
noyer, moderne. Réelle occasion.  
Favet, av. de la Gare, 30, Renens.

Si vous désirez un emploi,  
utilisez les petites an-  
nonces du «Droit du Peuple».

**CHARCUTERIE PONTHEZ FRÈRES**  
**MÉZIÈRES (Vaud)**

Téléphone 9.119 Téléphone 9.119

Expédie toujours contre remboursement aux prix  
suivants: 766 L

Saucissons pur porc	le kg.	3.50
Saucisses aux choux		2.80
Saucisse à rôtir, extra		3.20
Lard maigre et sec, par plaque		2.60
Jambons fumés entiers		4.-
Rôti, filet et côtelettes		3.20

Franco depuis 10 fr. Prix spéciaux pour revendeurs.

**LECTRICES  
LECTEURS  
CAMARADES**

**D'ORBE**

Favorisez, de vos achats, les bonnes  
maisons qui insèrent ci-dessous  
chaque mois!

**Société Coopérative de Consommation**

**„L'Économie“**

MAGASINS A  
Orbe, Chavornay,  
Lignerolle,  
Montcherand,  
Arnex et  
La Sarraz.

Téléphone 68 MAGASIN PRINCIPAL Téléphone 68  
Rue Pierre-Viret et Rue Davail  
Compt. de chèques 11 1739 20169

Epicerie, Mercerie, Tissus, Chaussures  
Boulangerie, Charbon.

**PROCHAINE FOIRE**  
**14 Novembre**



POUR TOUS VOS  
BESOINS EN

Adressez-vous en  
toute confiance au

Timbres verts 20167

**TISSUS**

CONFECTION - LINGERIE  
Chemiserie - Bonneterie - Mercerie

**Magasin GILLIÉRON**

1, Grand-Pont, ORBE

**Droguerie-Herboristerie du Château**

Produits techniques et pour l'agriculture, Vernis  
et peintures à l'huile. — Herboristerie en tous  
genres. 20154

Timbres verts Téléphone 121 **O. Stoessel-Boraley.**

**Réservez votre soirée de dimanche  
pour les chômeurs**

Travailleurs! Nous attirons tout spécialement votre attention sur la seconde soirée littéraire, musicale et de variétés qu'organise le Comité des chômeurs de Lausanne demain dimanche 13 novembre, à 20 h., dans la grande salle des XXII-Cantons (Buffet de la Gare).

Le programme, très bien composé, est de nature à satisfaire les plus difficiles dans ce domaine. Bal de 23 heures à 2 heures du matin.

Il est à souligner que toutes les productions sont interprétées par des chômeurs à titre gracieux.

Vous viendrez très nombreux manifester votre solidarité aux victimes involontaires de la terrible crise que nous traversons.

Le bénéfice sera versé à la Caisse de chômage de l'U. S. L.

Prix d'entrée: 1 fr.

La vente des billets se fait à l'avance dans toutes les succursales des coopératives, chez Hipp, tabacs, Grand-Pon, au Cercle ouvrier, rue Pichard, et le soir à la caisse.

**Communiqués**

(Les articles publiés sous cette rubrique  
n'engagent pas la responsabilité de la rédaction)

**MAISON DU PEUPLE**

Lundi 14 novembre, à 20 h. 30: «Le réalisme dans la peinture française». Conférence avec projections de M. Raphaël Lugeon.

Curieuse et attachante étude que celle de la peinture française au XIX<sup>me</sup> siècle! Que de recherches, de renouvellements et de tentatives; et aussi que de chefs-d'œuvre à travers cette période si bouleversée et si féconde à la fois!

Après avoir été férus de classicisme sous l'Empire et la Restauration, de romantisme, un peu plus tard, voici que, vers 1848, au milieu des troubles politiques qui agitent le pays à ce moment-là le monde des arts se tourne, par réaction, vers la simple nature pour l'imiter, la transcrire avec sincérité, parfois même avec brutalité.

C'est le grand mouvement réaliste. Les deux promoteurs essentiels de cette nouvelle tendance artistique, Courbet et Millet, vont affirmer en leurs œuvres «les droits de l'homme à

être représenté en peinture, dans sa vérité et dans son actualité».

Le réalisme, né de l'excès même de l'École romantique, de tout ce que cette école pouvait avoir de conventionnel et de théâtral, est une des plus belles pages de l'histoire de l'art français. Les chefs-d'œuvre y abondent.

Entrée libre pour les membres de la Maison du Peuple; non-membres, 1 fr., 10. Col-lecte à la sortie.

**Pharmacies de service.**

durant la semaine du 12 novembre au 19 novembre:

Le dimanche et toutes les nuits: Pignet, rue St-François 2. Tél. 29.986; Schmidt, place Chauderon 23. Tél. 25.522.

Le dimanche et tous les soirs jusqu'à 21 h.: de Chastonay, Riponne. Tél. 28.139; Chessex, av. de la Gare 1. Tél. 28.861.

**MEMENTO du 12**

Lumen. — 15 h. et 20 h. 30: *Mon Cœur balance.*

Biograph. — 15 h. et 20 h. 30: *Le Souffle du Désert.*

Capitole. — 15 h. et 20 h. 30: *Embrassez-moi.*

Splendid. — 15 h.: Manifestation socialiste.  
Palace. — 15 h. et 20 h. 30: *Le Sergent X.*  
Modern. — 15 h. et 20 h. 30: *Rocamboles.*  
Bourg. — 15 h. et 20 h. 30: *Une Petite Femme dans le Train.*  
Métropole. — 15 h. et 20 h. 30: *Mata-Hart.*  
Splendid. — 20 h. 30: Café-concert.

**Mémento du dimanche 13 novembre.**

Théâtre municipal. — 14 h. 30 et 20 h. 30: *Le Femme nue.*  
Pour les cinémas, voir mémento de samedi.

**NÉCROLOGIE**

A Lausanne:

\* Mme Henriette-Marie Mottier, 68 ans, avenue de Morges 40.

Dans le canton:

\* Mme Berthe Mayor-Hégy, 32 ans, à Prilly. — M. Constant Durussel, 84 ans, à Brenles, le 13, à 14 h. — M. Robert Pasche, 36 ans, à Thierrens. — \* Mme veuve Charlotte Dunand-Schmidt, 63 ans, à La Tour de Peilz. — Mme Eugénie Versel, 87 ans, à Villars, le 13, à 14 h.

L'astérisque indique que le convoi funèbre a déjà eu lieu.

Editeur responsable: Albert von der Ae.  
Imprimerie Populaire (coopérative), Lausanne.

# Après la fusillade de Plainpalais

## Un appel de la Jeunesse socialiste suisse

Le Comité directeur de la Jeunesse socialiste suisse adresse l'appel suivant à la jeunesse ouvrière du pays :

*Du sang ouvrier a coulé mercredi soir à Genève. La folie et la haine contre le prolétariat ont donné l'occasion aux officiers de faire mitrailler une démonstration ouvrière. C'est une honte pour notre pays.*

*Nous autres aussi, jeunes ouvriers et ouvrières, protestons contre le fait qu'une école de recrues, composée de jeunes gens, a été utilisée pour l'accomplissement d'une pareille tragédie.*

*Nous ne manquerons pas de dire, à n'importe quelle occasion, aux jeunes prolétaires dans quel but la bourgeoisie suisse se sert de son armée; uniquement pour la répression contre les ouvriers.*

*Nous nous souviendrons du sang ouvrier qui a coulé à Genève. Nous dirons à la jeunesse ouvrière quels sont les coupables de cette nuit de sang.*

*Notre sympathie et entière solidarité avec la classe ouvrière de Genève.*

*Vive la solidarité! Vive le socialisme! A bas le militarisme et le fascisme!*

## Après l'arrestation arbitraire de Nicole

### Des témoignages de sympathie

Notre camarade Nicole a reçu de nombreux télégrammes et lettres de sympathie et de solidarité. Voici les premiers :

**Télégramme, à Nicole, Parti socialiste genevois.**

Président Parti Corgémont adresse sentiments de sympathie et solidarité.

**Télégramme, à Nicole, directeur du « Travail », Genève.**

Travailleurs St-Etienne, réunis onze novembre, vous assurent entière solidarité et demandent votre libération.  
Par ordre : DOLMAZON.

**Lettre à Nicole.**

Parti socialiste italien.

Paris, le 9 novembre 1932.

Mon cher Nicole,

Je lis à l'instant, avec indignation et avec horreur, le récit de la provocation réactionnaire et du guet-apens policier qui a coûté la vie à tant d'ouvriers.

Je vous envoie, à vous, au parti et à la classe ouvrière l'expression de ma solidarité.

Bien à vous,  
Pietro NENNY.

**Télégramme de « Monde ».**

Paris, 10 novembre.

Nous avons appris avec stupéfaction et indignation les événements qui se sont passés hier au soir à Genève.

Veillez assurer les victimes et la classe ouvrière genevoise de notre entière solidarité.

Le directeur : H. BARBUSSE.

**Lettre.**

Monsieur Léon Nicole,

Rédaction du « Travail »,  
Genève.

Monsieur,

Profondément indigné et ému par l'action criminelle dont se sont rendus coupables nos autorités, je viens vous donner tout mon appui à la continuation de votre œuvre de justice, courageuse et désintéressée.

Croyez bien que la masse des gens de cœur est avec vous et saura protester comme il convient contre ce massacre de citoyens.

Veillez trouver inclus 50 fr., dont 25 francs pour les victimes, et 25 fr. pour les besoins les plus urgents de votre cause.

Dévoué à vous et à votre cause, je vous salue sincèrement.

B.

**Télégramme, à Léon Nicole, rue Pradier 11, Genève.**

Toutte sympathie avec prolétariat genevois. Protestons contre procédés scandaleux du gouvernement fasciste et sommes prêts à toute éventualité.

Union chômeurs, Bienne.

**Télégramme, à Léon Nicole, le « Travail », rue Pradier 11, Genève, Suisse.**

Rédaction « Monde » s'élève avec indignation contre événements sanglants de Genève. Assure prolétariat genevois entière solidarité.

DESPELIPPON, Paris.

**Lettre.**

Neuchâtel, 10 novembre 1932.

Chers camarades,

J'apprends à l'instant l'arrestation de Nicole. Je suis indigné, mais ne m'étonne guère. Q'on n'arrête pas les coupables

mais les amis des victimes, c'est dans l'ordre — l'ordre bourgeois... Quand leur légalité gêne nos maîtres, ils ont tôt fait de la mettre de côté et de recourir aux mesures d'exception, mitrailleuses y compris! La loi? Elle ne sert que contre nous... Et la prétendue « justice » n'est qu'une arme au service d'une classe privilégiée...

Que l'horrible tragédie dont Genève fut, mercredi soir le théâtre, ouvre enfin les yeux à la classe ouvrière!

En vous réitérant toute l'horreur que j'éprouve pour cet exécrable forfait, je reste, mes chers amis et camarades, bien solidairement vôtre.

M.-D. PERRET.

## Une perquisition au domicile de Nicole

On y trouve des documents sensationnels...

Hier après midi, sur l'ordre de M. le procureur général Cornu, les officiers de police Vibert et Magnin, accompagnés de trois agents de la sûreté ont procédé à une perquisition en règle du domicile de notre camarade Léon Nicole en vue d'y rechercher :

1. Un dépôt d'armes ou de munitions;
2. Un dépôt de poivre;
3. De la correspondance relative à « l'émeute du 9 novembre ».

L'appartement a été visité dans tous les recoins. Toute la correspondance, les brochures, circulaires, etc., ont été soigneusement examinées. La cave et le grenier ont été également visités. Après deux heures de recherches, M. l'officier de police Magnin a emporté :

1. La copie d'un télégramme envoyé à Pierre Nicole à Londres, l'informant de ne pas s'inquiéter;
2. Une feuille de papier contenant des notes sur la fusillade de mercredi soir;
3. Un appel du P. S. S. rédigé en allemand et qui a été publié dans notre journal de jeudi.

On a encore découvert 20 grammes de poivre à la cuisine, des couteaux de table, un casse-noisettes et un pochon que la police n'a pas voulu considérer comme une matraque.

Et ce fut tout!

## La grève générale

C'est une grève de deuil et de protestation.

Par 87 voix contre 58 et une certaine d'absentions, l'assemblée des délégués de l'Union des syndicats a décidé de déclarer la grève générale pendant vingt-quatre heures, aujourd'hui samedi, en signe de deuil et de protestation.

Les syndiqués se rendront aux funérailles de leurs camarades, innocentes victimes des fusils-mitrailleurs.

La grève est effective dans le bâtiment, la métallurgie, la typographie; les employés de la C. G. T. E. continuent leur service.

Les groupements professionnels du commerce, du transport et de l'alimentation invitent leur adhérents à considérer ce jour comme un jour de deuil.

## Une nouvelle victime

La fusillade militaire a fait une nouvelle victime en la personne de M. Alphonse Kolly, décédé à l'Hôpital cantonal.

M. Kolly sera inhumé lundi, à 10 h. 30, aux frais de la Ville de Genève, comme les autres victimes.

Jusqu'ici, le nombre des morts est de douze.

## Manifestations à La Chaux-de-Fonds

Réunis en assemblée commune, les comités du Parti socialiste, de l'Union ouvrière et des groupements de chômeurs de La Chaux-de-Fonds, ont voté la résolution suivante :

« Profondément indignés par la fusillade contre la population ouvrière de Genève et l'attitude impitoyable de l'armée à l'égard de civils désarmés, ils expriment leur sympathie aux victimes de cet acte inqualifiable. Ils protestent contre l'emploi de la troupe et spécialement de jeunes recrues qui ne connaissent pas encore les responsabilités de la vie pour intervenir dans une manifestation publique.

« Une grande manifestation publique aura lieu cet après-midi pour commenter les événements de Genève. »

## L'Union syndicale suisse proteste

Le Comité de l'Union syndicale suisse a pris connaissance des événements de Genève. Il a exprimé ses sentiments de regret et de douleur à la suite des événements sanglants, adressant, en outre, sa plus sincère sympathie aux familles des victimes.

Le comité proteste avec la plus grande énergie contre l'emploi de soldats contre les manifestants, et en particulier contre l'utilisation d'armes à feu. Il engage la classe ouvrière à garder son sang-froid malgré ces événements émouvants, à ne se laisser provoquer sous aucun prétexte et à éviter tout nouveau malheur.

## Les funérailles des victimes

Ce matin, à 9 h. 15 et à 10 h. 30, ont eu lieu les deux premiers ensevelissements des victimes : M. Edouard Quillet devant la Morgue judiciaire et M. Junod rue Pictet-de-Bock.

Une foule énorme rendit les honneurs.

## La troupe dans la ville

Des patrouilles militaires parcourent la ville. Autour de la caserne, les rues sont barricadées; des mitrailleuses sont en position. Dans les garages des postes du Mont-Blanc et du Stand stationnement des camions armés.

L'Hôtel de ville est gardé militairement. Un profond dégoût s'est emparé de tout le monde, civils et militaires.

Le jardin de St-Jean est occupé par des troupes valaisannes.

## Le prolétariat suisse proteste A ZURICH

Vendredi soir, eurent lieu à Zurich deux manifestations de protestation contre le massacre de Genève, à la Maison du Peuple, fréquentée par 1400 personnes, l'autre à la salle de gymnastique de la Kernstrasse, fréquentée par 1200 personnes.

Aux deux assemblées, ont parlé le camarade Reinhard, président du P. S. S., et, en langue française, le camarade Unger, de Genève, dont les paroles ont été traduites. Les deux orateurs ont été frénétiquement applaudis. L'indignation parmi les ouvriers et ouvrières de la Suisse allemande contre la fusillade de mercredi soir est très profonde.

Aux deux assemblées a été adoptée une résolution de protestation, stigmatisant toute l'attitude de la bourgeoisie genevoise pourrie et demandant la libération immédiate du camarade Nicole. Les vrais coupables, dit la résolution, sont le Gouvernement de Genève, l'Union nationale et le militarisme, instrument de classe de la bourgeoisie. Une souscription en faveur des victimes a recueilli plus de 500 fr.

## A WINTERTHOUR

A Winterthour également a eu lieu une manifestation de protestation fréquentée par plus de 800 personnes. Le camarade Bolz, rédacteur du quotidien socialiste de Winterthour, a parlé sur l'origine et les fonds de la fusillade. Il a protesté avec énergie contre les mitrailleurs d'ouvriers, contre le Gouvernement fasciste de Genève, contre les mesures du Conseil fédéral qui reviennent à la proclamation de l'état de siège; l'assemblée s'est levée des sièges en l'honneur des ouvriers tués à Genève et a exprimé sa sympathie et sa solidarité aux travailleurs genevois. La manifestation a fait une profonde impression sur tous les participants.

## A BERNE

La grande salle de la Maison du Peuple de Berne fut archicomble hier soir à l'occasion de la manifestation de protestation, à laquelle prit la parole le leader socialiste Robert Grimm. Son discours foudroyant pour le régime capitaliste et la bourgeoisie corrompue de Genève avec toute sa suite, fut interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements frénétiques de l'assemblée qui comptait plus de 1200 personnes. Il a protesté avec véhémence contre toutes les mesures qui ont été prises par les différents gouvernements. La presse bourgeoise, a dit Grimm, parle beaucoup de la possibilité d'une grève générale, probablement dans l'espoir qu'elle soit déclarée à cet instant où tout est prêt pour la noyer dans le sang. La classe ouvrière choisit elle-même le moment de ses combats.

Les applaudissements furent tels qu'il était inutile de soumettre à l'assemblée une résolution pour exprimer les sentiments de la classe ouvrière de Berne.

## Les protestations d'un journal catholique

Le « Morgen », quotidien catholique-conservateur du canton de Soleure, dans une correspondance de Genève, établit notamment que la fusillade aux mitrailleuses a été ouverte sans préavis compréhensible et qu'il s'agit « D'UN GRAVE DÉLIT DES OFFICIERS ».

## UNE BELLE FAMILLE

Nous apprenons que le major Perret, qui se vante tant d'avoir donné l'ordre de tirer, n'est autre que le frère de Daniel Perret (ne pas confondre avec notre collaborateur Maurice-Daniel Perret), l'homme de Musy, qui a découvert l'affaire du fonds « reptilien », lorsque son ancien protecteur et chasseur de chamois l'eut plaqué.

## L'opinion des journaux anglais

### Elle est sévère pour les autorités

Le correspondant anglais de la « Nouvelle Gazette de Zurich » téléphone ce qui suit au grand journal radical de la Suisse allemande :

« Le Morning Post », la feuille la plus réactionnaire d'Angleterre dit : « Il résulte d'un examen précis de la situation qu'au moment où les troupes sont intervenues, une douzaine d'inspecteurs de police auraient suffi à rétablir l'ordre. »

« Le Daily Herald », organe du Parti travailliste, qui a émis une opinion semblable le jour avant, apporte l'opinion d'un expert militaire qui a causé une émotion pénible à Londres. Il dit qu'il était « juste » de faire tirer les recrues parce qu'on sait que les jeunes gens ne refusent jamais d'exécuter les ordres reçus.

« Le Daily Telegraph » et le « Manchester Guardian » disent que l'opinion générale en Suisse est le résultat d'une action regrettable et irréfléchie de la part des autorités. On lit ici que les recrues ont perdu totalement leurs nerfs et que l'un d'eux a pleuré.

« Le Manchester Guardian » libéral, donne les plus fortes critiques : « Personne ne reproche au Conseil d'Etat d'avoir garanti à un parti réactionnaire la liberté de réunion, mais c'est une affaire de permettre une telle réunion et c'en est une autre que de disperser la foule par un tir rapide. Les méthodes d'Armsar (où un général anglais

fusilla des centaines d'Indous) n'ont pas de raison d'être en Suisse. »

Le correspondant des « Manchester Guardian » est d'accord avec le « Daily Herald » et « Morning Post » pour dire que les troubles de Genève auraient pu être évités si on n'avait pas mobilisé les troupes; d'ailleurs, il y a encore d'autres choses graves à dire. Par exemple il conteste que les fusils n'étaient pas chargés lorsque les soldats se rendirent dans la foule.

## Les commentaires de journaux français

De l'« Humanité » :

« Dans cette Suisse, présentée aux peuples comme la terre idéale du fédéralisme, de l'évangélisme, de l'hospitalité, de la fraternité sociale, ignorante des luttes de classes — dans Genève où la S. d. N. a pensé trouver la montagne d'élection pour sa mystique trompeuse — les mitrailleuses du gouvernement bourgeois ont fauché des ouvriers par dizaines. Douze sont morts. D'autres agonisent. Soixante-cinq sont blessés.

« Sang et mensonge. Voilà la démocratie bourgeoise !

« Ira-t-on encore faire croire aux travailleurs qu'il existe de mauvais et de bons gouvernements capitalistes, qu'on peut faire des aménagements à l'appareil d'Etat de la classe ennemie ? Ira-t-on encore nier que cet appareil d'Etat est toujours un appareil pour l'oppression et l'écrasement des classes exploitées. »

\* \* \*

« Du « Peuple », organe du syndicalisme français, sous le titre : « Le Bilan de la Tuerie policière de Genève » :

« Douze tués, plusieurs mourants parmi soixante-cinq blessés, tel est le bilan sinistre des événements qui se sont déroulés à Genève dans la soirée de mercredi.

« On ne peut qu'être stupéfait, non parce que ces faits se sont produits dans la ville qui est le siège de la Société des Nations, mais à cause de la brutalité de la répression. Ce tragique bilan n'équivaut-il pas à celui que pourrait donner une sérieuse bataille de rues ? C'est aujourd'hui la commémoration de l'armistice : demandez donc à un ancien combattant ce qu'il fallait, dans une attaque, d'obus et de balles, pour arriver à un tel tableau.

« Bien sûr, des mitrailleuses tirant sur une foule dense, ne mettent pas longtemps pour faire un tel « travail ». Mais justement, n'est-il pas stupéfiant que les troupes se soient servies de mitrailleuses, tout au moins de fusils-mitrailleurs ?

« Nous ne connaissons encore de cette terrible affaire que des versions officielles ou très manifestement tendancieuses, dans lesquelles on aperçoit sans peine le souci de mettre toute la responsabilité des faits sur les manifestants ouvriers, de justifier les soldats, de couvrir le Gouvernement genevois.

« Mais il paraît bien, d'ores et déjà, que les autorités genevoises ne sont pas sans responsabilités.

« Elles ont, en période de tension politique fort aiguë, autorisé contre des adversaires une manifestation nettement provocatrice.

« Elles ont pris des mesures d'ordre sûrement excessives et qui devaient par suite, suivant une règle constante, aggraver la situation. Elles ont armé des recrues dont elles devaient bien penser qu'on ne pouvait en attendre du sang-froid.

« Tout cela est grave et lourd.

« Il reste d'ailleurs, à la charge des gouvernants de la « République et canton de Genève », le fait d'avoir présidé à de tels événements. Cela suffit pour qu'on ne soit pas tenté de les absoudre sur le vu de plaidoyers dont on attend la contre-partie. »

\* \* \*

« Le « Populaire », organe socialiste S. F. I. O., sous le titre : « Le sang ouvrier a coulé à Genève. Sans aucune sommation, la milice suisse a tiré sur la foule sans armes qui manifestait contre les provocations fascistes », publie les lignes suivantes :

« La bourgeoisie genevoise et son gouvernement viennent de donner la mesure de leur haine de classe et de leur sauvagerie.

« Douze ouvriers tués et soixante-cinq blessés — tel est le bilan de l'action glorieuse de l'armée suisse dans la nuit de mercredi à jeudi.

« Une réunion fasciste devait se tenir à Genève. Elle était annoncée à grand renfort de publicité comme une sorte d'accusation contre le Parti socialiste genevois. C'était une véritable provocation.

« La bourgeoisie suisse cherchait une occasion de châtier la classe ouvrière pour l'initiative qu'elle avait prise de provoquer un referendum tendant à exonérer de l'impôt les classes pauvres. »

\* \* \*

De l'« Oeuvre », radical-socialiste, organe gouvernemental (numéro de vendredi) :

D'après les témoignages recueillis aujourd'hui de la bouche même des officiers commandant la compagnie de mitrailleuses, aucune sommation n'a été faite à la foule avant la fusillade.

L'impression à Genève et en Suisse est que les soldats auraient dû tirer à blanc. On déplore la mort de nombreuses personnes qui se trouvaient par hasard à portée des mitrailleuses.

L'arrestation de M. Léon Nicole ne saurait clore l'incident, car il est évident que le Parti d'Union nationale, sous l'impulsion de M. Georges Oltramare, avait, par le moyen d'affiches violentes, incité ses adversaires à une vive riposte. En tout état de cause le Gouvernement genevois eût agi sagement en interdisant ces affiches qui ont eu pour effet de surexciter les masses populaires. Ainsi eût été sauvegardé l'ordre public, en même temps que le droit de réunion garanti par la Constitution genevoise.